

PETITE-ÎLE
UNE VILLE POUR TOUS

L'école Les Floralies au concours « Coupe de France du Potager » !

Travaux

Livraison Maison
Départementale

Dossier

Saison cyclonique

Pratique

Zistoir FAHAM

Magazine d'information
n°10 / décembre 2022

www.petite-ile.re /

Ville de Petite-île Officiel



[petiteilevilleofficielle](https://www.instagram.com/petiteilevilleofficielle)



Petite-île à la Une

SOMMAIRE

n°10
Décembre 2022

3.Édito

4-8.Travaux

- Livraison Maison Départementale
- Inauguration de la Maison des Veillées
- Premier coup de pelle du cimetière
- Retour en image sur les travaux

9-10.Dossier :

- Saison cyclonique

11.Associations

- Amicale 974 checkmat
- Club 3^{ème} âge les pailles en queue

12-14.Pratique

- Projet d'ouverture et aménagement de sentier de randonnées « Sentier des Agriculteurs »
- Zistoir FAHAM
- Les demandes de logement

15-17.Environnement et développement durable

- Présentation plantes endémiques plantes du mois
- Une aire terrestre éducative pour l'école Les Platanes Nord !
- L'école Les Floralties au concours "Coupe de France du Potager"!

18-19.Retour en images

20-21.Portraits

- Sarah Dufour
- Isabelle Hoarau Joly

22.Tribune de l'opposition

23-24.Loisirs

- Agenda (Janvier, février, mars)
- Voeux 2023



Directeur de publication :

Serge Hoareau, Maire de Petite-Île

Rédacteur : Barret Émilie

Photos et illustrations : Le service Communication

Charte graphique : Service Communication

Mise en page & Exécution : Landon Margot

Impression : ICP ROTO

Tirage : 7600 exemplaires

Remerciements : Services municipaux

La rédaction décline toute responsabilité quant au contenu des sites internet mentionnés dans le magazine municipal.



Cher(e)s administré(e)s, Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le dernier numéro du Bulletin municipal de l'année 2022. C'est l'occasion pour moi, de vous faire un bilan de l'action municipale et de vous annoncer les grandes lignes pour la prochaine année.

2022 a été marquée par une reprise des activités et notre commune a pu retrouver toutes les animations proposées par nos services mais également celles organisées par nos associations. J'ai pris plaisir de vous retrouver sur chacune d'elles et vous avez été nombreuses et nombreux à venir profiter des activités sportives, culturelles, éducatives, ...

Cette année a également été celle d'une activité soutenue dans nos investissements. Le total de nos dépenses d'équipements devrait avoisiner celui de 2021, aux alentours de 8,5 millions d'euros. Petite-Île injecte dans l'économie une somme significative, bien supérieure à

celle des communes de même strate. Plusieurs chantiers se sont poursuivis : réhabilitation de l'école Les Bougainvilliers, sécurisation de la cour de l'école Les Badamiers, travaux de sécurisation et de renforcement des routes communales, la phase 3 de l'aménagement de la rue Paul Démange.

De nouvelles opérations ont été engagées et vont se poursuivre dans les prochains mois : travaux sur nos locaux d'animation dans nos quartiers, couverture des plateaux sportifs du collège, lancement des travaux du nouveau cimetière... et d'autres vont démarrer au cours du premier semestre prochain : aménagement et sécurisation du chemin Karl de Lavergne, rue de la cour, le verdissement et l'amélioration du confort thermique des écoles Les Alpinias et Les Platanes Sud, la réalisation d'un centre d'hébergement d'urgence.

Pour mener à bien ces différents chantiers, le conseil municipal a voté un budget global de 36,4 millions d'euros. Pour la section d'investissement, en dépenses d'équipements, ce sont plus de 15,6 millions d'euros de travaux qui sont programmés. **Le budget est conséquent et est à l'équilibre sans augmenter les taux d'imposition des taxes sur le foncier bâti, non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les meublés de touristes.** Cela témoigne d'une bonne santé financière, d'une gestion rigoureuse et d'un partenariat renforcé avec nos financeurs que sont l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et notre intercommunalité la Civis.

Enfin, je souhaite m'arrêter sur la livraison de notre maison des veillées qui est intervenue en novembre dernier. Petite-Île s'est dotée d'un

équipement structurant, aux normes et attendu par notre population. Si la commune a réalisé l'investissement, son fonctionnement a été confié à notre intercommunalité qui a la compétence funéraire.

Si tout cela a été rendu possible, c'est avec toute l'équipe municipale que nous l'avons réalisé. L'ensemble des services de la collectivité a accompagné les élus dans la mise en œuvre du programme de la mandature. Les employés communaux et les élus forment cette équipe municipale au service de la population. Je remercie chacun d'eux pour leur sens de l'engagement et leur dévouement pour la mission de service public.

A quelques jours de cette fin d'année, je souhaite aux Petite-Îloises et aux Petite-Îlois de passer de bonnes fêtes et que 2023 vous apporte joie, santé et bonheur à vous ainsi qu'à vos proches.

Bonne année !

Serge Hoareau
Vôtre Maire et Vice-président du
Département.

Inauguration de la Maison départementale à Petite-Île

Implantée au cœur d'un complexe immobilier de Petite-Île, la Maison Départementale a ouvert ses portes au mois d'octobre. Les 909 m² d'espaces dédiés aux familles et aux usagers seront désormais l'accès unique à l'offre de prestations départementales.



Dans le cadre de sa politique de modernisation territoriale, le département a souhaité acquérir des biens immobiliers afin de regrouper les services offerts à la population. Pour la mise en œuvre de ses prérogatives dans le domaine médico-social, il a défini un certain nombre d'orientations dont l'objectif primaire est de mettre la famille au centre de son action. Par la création d'un guichet unique, le département et la commune souhaitent offrir un meilleur service public en proposant un accueil simplifié et individualisé qui facilitera les démarches des administrés. Cette Maison Départementale est une réponse au regroupement des services du Département qui étaient jusqu'à présent éclatés dans

plusieurs locations immobilières. Elle permet également à chaque usager de bénéficier au plus près de chez lui d'une offre d'accueil, d'écoute, d'accès aux droits et d'orientation vers un accompagnement social et médico-social. Le maire se dit heureux d'avoir cet équipement qui s'ouvre à la population de Petite-Île et tient à remercier le Département d'avoir tenu son engagement dans sa politique de proximité vis-à-vis des administrés. Après plus d'un an de travaux, la Maison Départementale a été inaugurée le jeudi 20 octobre 2022, en présence du Président du Département Cyrille Melchior. Le coût total des travaux s'élève à 3 689 000 euros.

Maison Départementale de Petite-Île

Adresse : 100 chemin Laguerre 97429 Petite-Île

Horaires : Du Lundi au Jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 15h

N° de téléphone : 0262 93 44 70



La Maison Départementale permet à chaque usager de bénéficier au plus près de chez lui d'une offre d'accueil, d'écoute, d'accès aux droits et d'orientation vers un accompagnement social et médico-social.



Le coût total des travaux s'élève à 3 689 000 euros.





La Maison Départementale regroupe 3 services :

- le service polyvalence-insertion dont les missions consistent à favoriser l'autonomie des personnes, à aide les bénéficiaires et les accompagner dans le renforcement du lien social et de solidarité, à travailler avec les familles et les partenaires sur les projets de prévention dans le cadre de l'insertion sociale, à contractualiser et mettre en œuvre un plan d'aide personnalisé afin de prévenir les ruptures, à répondre à l'urgence sociale et à lutter contre les exclusions ;

- le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est une action sociale en faveur de l'enfance et des familles, qui œuvre principalement dans les missions de prévention, de repérage des situations de danger ou de risque de danger, et de protection de l'enfance. L'ASE peut également être amener à mener des actions éducatives en milieu ouvert et à domicile. Plus largement, l'ASE est chargée d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur

famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ;

- le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui assure la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Le service de PMI organise notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale. Il joue également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation ; surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Il participe, enfin, aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger.



Inauguration de la Maison des Veillées

Après le premier coup de pelle donné le 6 août 2019, les deux salles funéraires sont enfin inaugurées. Située en plein Centre-Ville, la Maison des Veillées se veut accessible à la population et répond à une forte demande de celle-ci. En effet, avec l'évolution des mentalités, les logements de moins en moins adaptés, beaucoup de familles n'ont pas les moyens d'organiser une veillée mortuaire à leur domicile. La municipalité entend ainsi pallier à ce problème en proposant un lieu adapté pour le dernier hommage aux défunts.



Les travaux de la maison des veillées se sont terminés en milieu d'année 2022 pour un coût total de 1 704 743,25€ TTC. Par délibération du 22 février 2022, le conseil municipal a approuvé le transfert du complexe funéraire et la gestion par la CIVIS, qui a la compétence des chambres funéraires et crématoriums. Cette gestion se fera dans une organisation mutualisée avec le Centre Funéraire du Sud (CFSud), qui compte déjà 4 salles de veillées, un crématorium et un jardin du souvenir.

Suite à ce transfert, la CIVIS a demandé l'habilitation de la Maison des Veillées pour être incluse dans le domaine funéraire le 17 mai 2022 complétée le 23 juin 2022 et le 10 août 2022 auprès de la Sous-préfecture de Saint-Paul.

Le 7 octobre 2022, la CIVIS a reçu l'habilitation de la Sous-préfecture (habilitation n°22-974-0081). Elle dispose d'une équipe diplômée et expérimentée pour répondre aux besoins de fonctionnement de cette structure.

L'usage de la Maison des Veillées et de ses installations donne lieu à

un paiement par les familles ou les mandataires.

Les tarifs sont consultables sur le site de la ville, le site de la CIVIS ou disponibles au service de l'État-Civil.

Modalités d'utilisation de la Maison des Veillées :

- Admission des défunts : 24H/24 et 7j/7 sur appel téléphonique ;
- Accès aux salles de veillées par les familles et proches : 24H/24 et 7j/7 pendant la durée d'admission du défunt ;
- Accueil administratif des familles : du lundi au vendredi de 9H00 à 16H00 sur rendez-vous.
- Une astreinte téléphonique est assurée au 0262 33 94 94 (numéro unique pour le centre funéraire et la maison des veillées de Petite-Île).

Aussi, au-delà de la prise en charge du défunt, de l'accueil des familles et de la mise à disposition d'une salle pour la veillée, un accompagnement personnalisable sera apporté dans le respect des dernières volontés du défunt ou de sa famille (cérémonies laïques, soin de présentation du défunt). etc ...



Le coût total des travaux s'élève à 1 704 743,25€ TTC.

Cimetière

Le cimetière municipal situé à proximité du site du Calvaire arrive bientôt à saturation. Afin d'anticiper les besoins, la ville de Petite-Île souhaite créer un nouveau cimetière proche du Centre-Ville, à l'intersection du chemin Napoléon, de l'allée des ananas et de la rue Adénor Payet.



Le site du projet du nouveau cimetière de Petite-Île correspond à une superficie totale de 24 750m². Son environnement est constitué à l'Est et au Sud de champs de cannes, et au Nord et à l'Ouest, d'habitations.

Le projet comporte un espace réservé aux inhumations des corps avec une capacité de 1100 emplacements minimum en pleine terre (2 défunts par tombe, soit 2200 places) et d'un espace pour disperser les cendres et disposer les urnes cinéraires, un columbarium d'une capacité de 300 emplacements.

Le projet du nouveau cimetière municipal a été intégré au PLU en 2017 qui correspondait à la zone UFcim.

Le cimetière se compose des éléments suivants :

- Un parking au Nord et au Sud,
- Un bâtiment technique pour les besoins de fonctionnement,
- Une voie périphérique dans

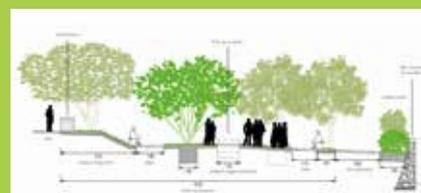
l'enceinte pour la circulation du convoi funéraire ou des services municipaux,

- Trois grandes allées piétonnes du Nord au Sud avec des placettes de contemplation,
- De nombreuses venelles piétonnes de l'Est à l'Ouest pour accéder aux différentes plateformes funéraires,
- Un mur de clôture d'enceinte,
- Un grand nombre de plantations endémiques et indigènes.

La réalisation de ce projet se fera en quatre phases. Les travaux de la phase 1 correspondent aux parcelles acquises à l'amiable en janvier 2021 et situées à l'extrémité Est du périmètre du projet. Le premier coup de pelle a été donné le 15 décembre dernier. Ces travaux sont prévus sur 10 mois.

Les phases 2,3 et 4 se succéderont dès l'achèvement de la tranche précédente.

Le coût global estimé du projet est de 3 754 519€ HT avec une participation financière du Département pour 2 500 000€.



Vue depuis l'allée des Ananas



Vue depuis le chemin Napoléon

Petite-Île en chantier

Travaux réalisés

Travaux d'enrobé
Rue François Hoareau



Travaux réalisés

Travaux d'enrobé
Allée des Gerberas



Travaux réalisés

Travaux d'enrobé
Rue des Balsamines



Travaux réalisés

Réfection de la toiture du
bâtiment mis à disposition de
l'ONF

Grande Anse



Travaux réalisés

Travaux d'enrobé
Impasse de la Crique



Travaux réalisés

Aire de covoiturage
Rue du Verger Hémery



Travaux réalisés

Aménagement d'une
plateforme à la salle le Poivrier

Grande Anse



Travaux réalisés

Réparation d'une dalle béton
armée



Travaux réalisés

Sécurisation du parking de la
salle le Poivrier

Grande Anse



Travaux réalisés

Travaux d'enrobé
Chemin Isaac/Impasse des
Primevères



Travaux réalisés

Remplacement d'un passage à
grille

Chemin Toard



Travaux réalisés

Travaux d'enrobé
Chemin Laguerre



Travaux réalisés

Travaux d'enrobé
Impasse des Pervenches



Travaux réalisés

Travaux d'enrobé
Impasse des Pervenches





Saison cyclonique

Chaque année, la commune de Petite-Île est exposée à des cyclones. Il est important de rappeler certaines règles à respecter lorsque surviennent ses événements.

La Réunion est située sur la trajectoire probable des cyclones de la zone Sud de l'Océan Indien, qui en compte une douzaine par an, mais dont la majorité se dissolvent en pleine mer sans avoir touché de zone habitée. Certains grands cyclones ont néanmoins fait des dégâts considérables sur notre île.

La menace cyclonique débute à la mi-novembre et se clôture en avril avec une vigilance renforcée durant les mois de janvier, février et mars. Dès le début de la saison cyclonique,

il faut anticiper et constituer une première base de produits divers et une réserve alimentaire de produits non périssables (pour 1 à 2 semaines). Il ne faut pas attendre le dernier moment pour le faire (ruée dans les magasins, pas de stocks...):

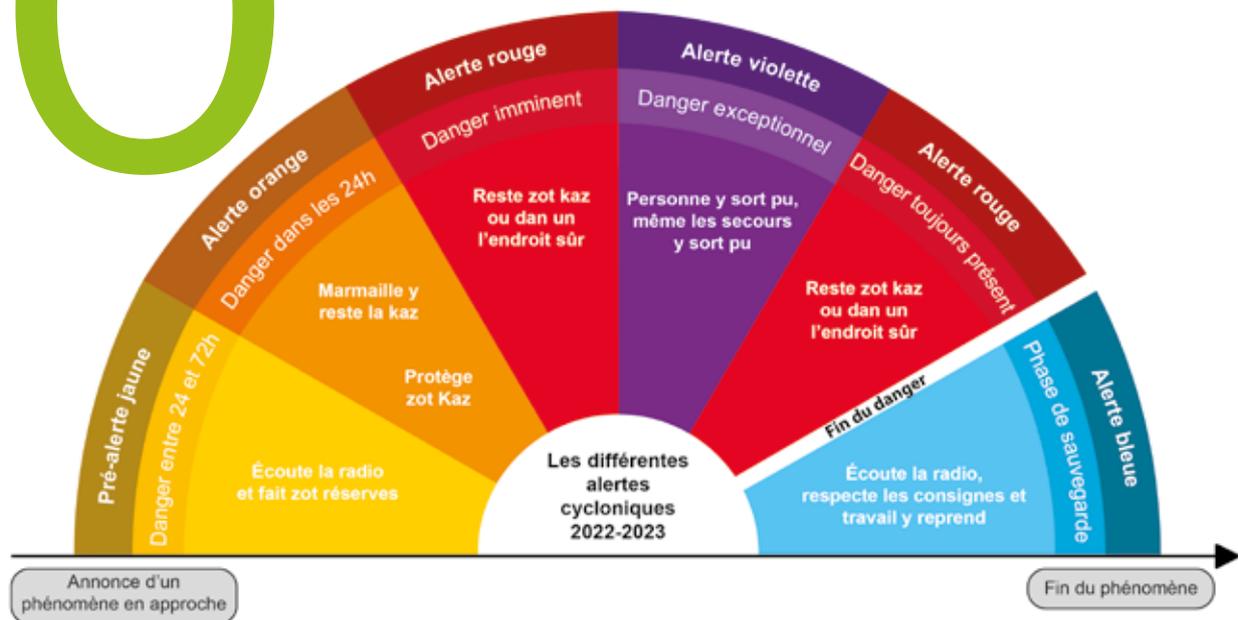
- Energie : gaz, alcool lampes, lampes de poche, piles, bougies, allumettes...
- Bricolage : rubans adhésifs, cordes, bâches, clous, outils...
- Alimentaire : eau, lait, jus, café, céréales, biscottes, sucre, boites conserve, plats préparés...

De plus, en période cyclonique, il est important de nettoyer son jardin :

- Rangement de tout objet pouvant se transformer en projectile,
- Elagage des arbres, surtout ceux qui sont proches des maisons et des câbles.

Sécuriser sa maison doit faire partie des priorités de la population.

10



Dès lors que La Réunion sera sous l'influence ou la menace d'une dépression tropicale, un évènement de nature cyclonique (tempête tropicale ou cyclone), le dispositif ORSEC « Cyclone » est déclenché, selon les différentes phases suivantes :

• **Pré-alerte jaune** : Le système évolue dans la zone et peut représenter une menace entre 24 à 72 heures. Il est important de rester informé de l'évolution de la situation et de suivre les prévisions météorologiques et les bulletins d'information.

• **Alerte Orange** : Le système évolue dans la zone et représente un danger dans les 24 heures. Tous les établissements scolaires et les crèches sont fermés mais l'activité économique continue. Selon la situation de votre habitation (zone inondable, mouvement de terrain etc...), préparez-vous à une évacuation éventuelle en vous rapprochant du centre d'hébergement le plus proche de votre domicile. La liste des centres d'hébergement sera disponible sur le site de la ville mais vous pouvez également contacter directement l'accueil de la mairie pour avoir les coordonnées de ces centres.

• **Alerte Rouge** : Le système impacte La Réunion avec des effets, liés à la pluie ou aux vents importants à très importants, attendus sur tout ou partie du territoire. (Préavis de 3 heures). Toute circulation pendant l'alerte rouge est strictement interdite même pour les services municipaux.

Dès le déclenchement de l'alerte rouge, des coupures d'eau préventives seront réalisées. Cette décision est prise pour protéger les installations électriques, dont les pompes de refoulement et pour ne pas vider les réservoirs.

• **Alerte Violette** : Le système impacte La Réunion avec des vents cycloniques de plus de 200 km/h et représente un danger imminent pour tout ou partie du territoire. Il est à noter que lorsque l'alerte violette est terminée, La Réunion repasse en alerte rouge. Il faut bien sûr rester confiné jusqu'à la fin de l'alerte rouge et écouter les consignes préfectorales.



• **Phase de sauvegarde** : Le système s'éloigne mais le météore a causé des dégâts. Des dangers subsistent même si les conditions météorologiques sont en cours d'amélioration. Des restrictions de circulation peuvent affecter tout ou partie de l'île, il faut donc rester informé de la situation près de chez vous.

Cette période de sauvegarde est un moment où la population devra être patiente. Les différents services (communaux, EDF, SPL Sources et Eaux, pompiers etc...), dès la levée de l'alerte rouge, s'organisent pour la reconnaissance du terrain et voir l'étendue des dégâts. Un délai est parfois nécessaire pour la mise en œuvre des réparations éventuelles.



Associations

Découvrez deux associations de la commune.



AMICALE 974 CHECKMAT

Public : Jeunes et adultes

Activités : Organiser, développer, promouvoir, enseigner, la pratique, l'expansion, le loisir, la culture du sport en général, des sports de combat et des arts martiaux.

Objet : Les procédés d'apprentissage sont basés sur 3 points essentiels: le respect de l'autre, la détermination et la solidarité. Ces valeurs font partie des principes du combattant à l'Amicale 974 Checkmat. Les activités reposent sur la pratique du Jiu-Jitsu Brésilien en entraînement et en compétition. Le Jiu-Jitsu Brésilien est un art martial affilié à la Fédération Française de Judo depuis peu. Cette affiliation offre désormais au club formateur de Petite-Île énormément de perspectives pour ses jeunes combattants prometteurs dans les compétitions nationales et internationales.

Manifestations : L'année 2023 s'annonce très belle en termes d'actions :

- Reprise des compétitions régionales,
- Création d'un partenariat départemental avec d'autres clubs,
- Organiser un séminaire,
- Mise en place d'une journée porte ouverte,
- Création de la 1ère édition de l'Open CHECKMAT de Petite-Île

Contact

Président : Monsieur Pothin Jean-François

Tél : 0692 48 46 52

Mail : jean-francois.pothin@orange.fr

Lieux/horaires : Dojo du Centre-Ville : les mardis de 18h00 à 21h00

Adresse : 46, rue Générale de Gaulle
97429 Petite-Île



CLUB 3ÈME ÂGE
LES PAILLES EN QUEUE

Public : Personnes âgées

Objet : Rassembler des personnes âgées, pour des activités communes concourant à leur épanouissement.

Activités : L'association organise :

- des déjeuners dansants,
- des parties de jeux divers : dominos, cartes, loto, poteries...,
- des rencontres intergénérationnelles ou associatives,
- des voyages ou toutes initiatives tendant à l'épanouissement des adhérents

Manifestations : Cette année avec le soutien de la nouvelle équipe du conseil d'administration, le président avait programmé plusieurs sorties innovantes. Pour 2023, un projet de voyage est à l'étude et viendra compléter l'offre des activités déjà proposées en 2022.

Contact

Président : Monsieur Gigan Juslin

Tél : 0692 38 30 64

Mail : juslin.gigan@gmail.com

clubpaillesenqueuees429@gmail.com

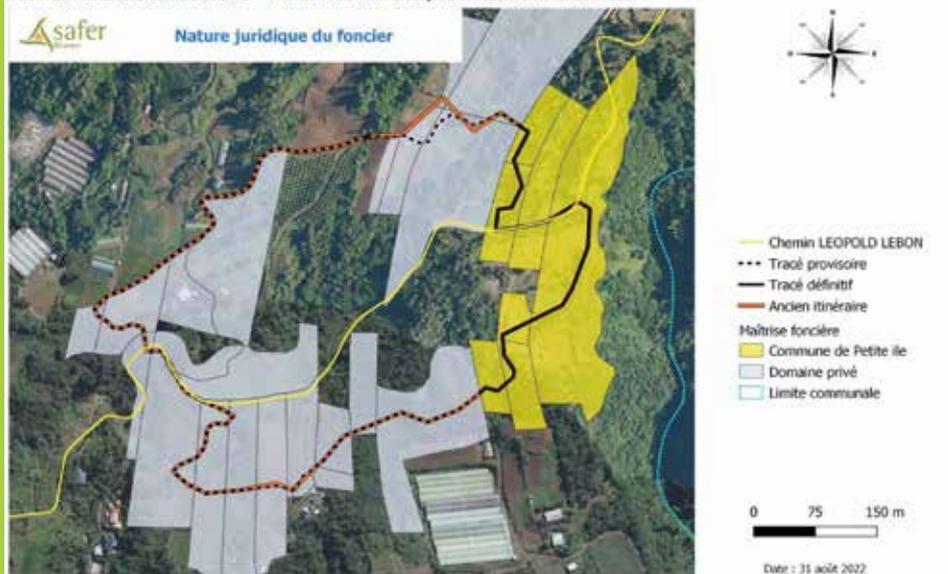
Lieux/horaires : La salle Le Poivrier, le 1^{er} mercredi de chaque mois de 8h à 16h

Adresse : 197 rue des Platanes 97429 Petite-Île

Projet d'ouverture et aménagement de sentier de randonnées « Sentier des Agriculteurs »

La commune de Petite-Île porte un projet d'agro-tourisme qui vise à rendre public un circuit présentant l'histoire des hauts de Petite-Île par le biais de son agriculture, de ses paysages cultivés et naturels, véritables patrimoines culturels de la commune.

SENTIER DES AGRICULTEURS - Domaine du relais, commune de PETITE ÎLE



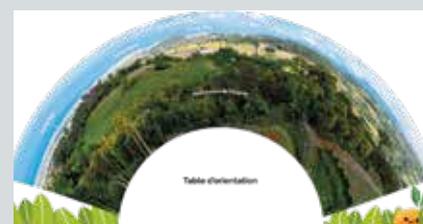
Le Sentier des Agriculteurs, en lien avec le « Sentié Fah'Âme » qui se situe à proximité, s'inscrit dans le projet plus large d'aménagement du Domaine du Relais. L'objectif est de créer un lieu attractif dans les hauts, qui réunit les aspects de loisirs et de découverte de l'identité culturelle et économique de la commune, et plus généralement de La Réunion, afin d'inciter les visiteurs à découvrir cette partie de l'île.

Afin d'informer et de sensibiliser le public, il est prévu l'installation d'un panneau d'accueil, d'une table d'orientation, de huit panneaux informatifs, de dix panneaux directionnels, ainsi que divers mobiliers/aménagements afin de rendre fonctionnel le parcours (poubelles, signalétiques diverses, élagage...). Ainsi, le public pourra s'informer sur les différentes cultures présentes sur le circuit (maraichage, verger, hydroponie, avec des portraits

d'agriculteurs), les paysages sauvages (ravines, points de vue), ainsi que l'histoire des lieux.

Ces aménagements sont estimés à 74 000 € HT. Ce projet est éligible à la mesure LEADER, fonds gérés par le "GAL GRAND SUD, Terre de Volcans". Cette mesure vise la promotion économique et patrimoniale des terroirs du Sud.

Sur le sentier, seule est autorisée la circulation pédestre, équestre ou cycliste.



Ces aménagements sont estimés à 74 000 € HT.

Zistoir FAHAM

Conçu par la Compagnie Karanbolaz, Zistoir Faham est un parcours artistique, sillonnant le "Sentié Fah'Âme" de Saint-Philippe au Tévelave en passant par Petite-Île. Dix sculptures, les Zarboutans, seront installées le long des dix communes du sud de l'île, portant un récit à écouter.



Au-delà de l'aspect ludique, Zistoir Faham entend offrir une expérience sensorielle complète : tendre l'oreille à l'écoute d'un récit original, tandis que le regard se porte sur un environnement naturel remarquable.

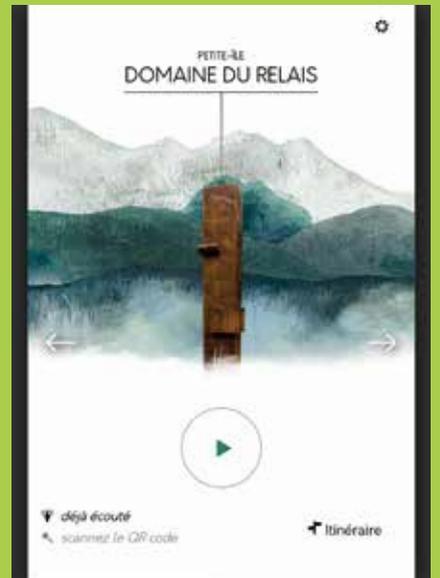
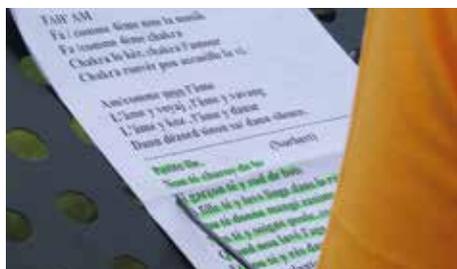
La ville de Petite-Île a accueilli son propre Zarboutan, sculpture créée par Jean-Claude Jolet. Il s'agit d'un pilier conçu pour marquer symboliquement les lieux de chaque histoire du "Sentié Fah'Âme". Pour la découverte de ce 5ème Zarboutan, le rendez-vous était donné le 12 novembre dernier au Domaine du Relais pour vivre une expérience mêlant contemplation visuelle et auditive. Atteindre le Zarboutan et scanner le QR code qui y est apposé permet ainsi au promeneur d'écouter ou de réécouter l'histoire de Petite-Île écrite par Sergio Grondin et interprétée par la comédienne Agnès Bertille et accéder à un autre récit audio.

Sur les dix communes concernées, des spectacles seront proposés pendant plus d'un an pour donner à écouter et vivre des histoires inédites des lieux, retranscrivant la mémoire collective des habitants.

L'association Karanbolaz a conçu également une application accessible sur le web et sur les stores,

zistoir-faham.re, qui permettra de géolocaliser les différents Zarboutan.

Ce projet, accompagné par le "GAL GRAND SUD, Terres de Volcans", est financé par le FEADER et le Conseil Régional dans le cadre de la fiche mesure LEADER.

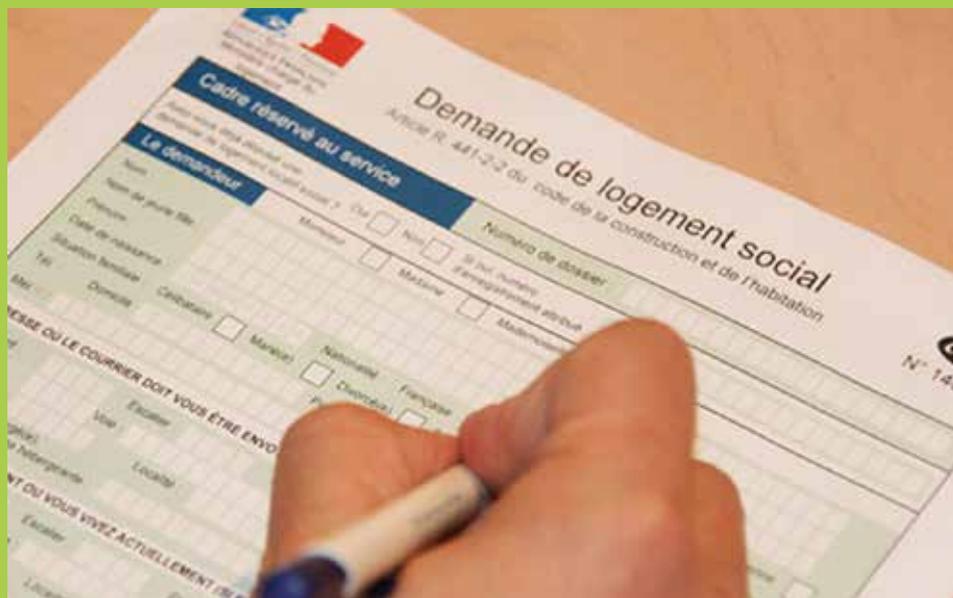


L'association Karanbolaz a conçu une application accessible sur le web et sur les stores, zistoir-faham.re, qui permettra de géolocaliser les différents Zarboutan.



1 Les demandes de logement

L'attribution de logements sociaux participe à la mise en œuvre du droit au logement pour les personnes aux ressources modestes et les personnes défavorisées. L'attribution de ces logements doit tenir compte de la diversité de la demande, favoriser l'égalité des chances des demandeurs.



Comment est attribué un logement social ?

Pour l'attribution d'un logement social, une commission d'attribution se réunit. Elle a pour mission d'attribuer chaque logement en traitant chacun des dossiers de candidature avec équité. L'attribution d'un logement s'effectue donc après examen des dossiers de candidature au sein de la commission d'attribution locative, également nommée la CAL. Cette commission est composée du bailleur social, de la collectivité où se situe le logement, de la CIVIS, du Département de la Préfecture et éventuellement des différents financeurs du projet. Aucune attribution ne peut être prononcée si la commission d'attribution ne s'est pas réunie.

Comment bénéficier d'un logement social ?

Les logements sociaux sont attribués sous conditions de ressources. Cela signifie que le demandeur doit vérifier le plafond de ressources correspondant au

logement souhaité qui dépend donc de ses revenus annuels, du type de logement et de sa localisation.

Pour pouvoir bénéficier d'un logement social, il faut obligatoirement posséder un numéro unique d'enregistrement. Il s'agit d'un numéro à 18 chiffres, valable pour une durée de un an, qui est communiqué à la validation de l'enregistrement de la demande de logement et qui garantit votre inscription en tant que demandeur. Ce numéro est unique, individuel et permet aux bailleurs d'identifier la demande.

La demande d'enregistrement peut être faite directement chez les bailleurs sociaux ou en ligne sur le www.demande-logement-social.gouv.fr.

De plus chaque demandeur devra s'assurer d'avoir un dossier à jour à la cellule habitat, au 32 rue du Général de Gaulle 97429 Petite-Île - 0262 56 79 72. Il est important d'actualiser chaque année sa demande de logement.

Quelles pièces fournir ?

- Copie de votre attestation d'enregistrement auprès d'un bailleur social ou attestation de numéro unique,
- Copie de votre livret de famille,
- Copie de votre pièce d'identité,
- Justificatifs de revenus : Copie de vos trois dernières fiches de paie ou copie de votre notification d'allocation chômage + les 3 derniers relevés de situation ou copie de votre attestation de pension de retraite ou copie de votre attestation de la CAF datant de moins de 3 mois,
- Copie de vos deux derniers avis d'impôt,
- Copie de votre carte vitale,
- Copie de vos 3 dernières quittances de loyer et contrat de location,
- Si vous êtes hébergé : copie de votre attestation d'hébergement + copie de la carte d'identité de l'hébergeant,
- Si vous êtes titulaire de la carte mobilité inclusion portant la mention "invalidité", n'oubliez pas de transmettre un exemplaire à votre demande.



Un arbre, un mois

Présentation des arbres endémiques

JUILLET : Mahot Rose

Description : Arbuste buissonnant de 5 à 6 m de hauteur, globalement peu ramifié au feuillage léger, vert franc et pendant. Son tronc peut mesurer 10 à 15 cm de diamètre. L'écorce est lisse, noirâtre ou grisâtre. Les feuilles sont simples, alternes, pratiquement glabres, avec par place des poils stellés. Le limbe est plus ou moins cordé à la base, parfois arrondi. Le sommet est acuminé ou tricuspidé. La marge est dentée. Les stipules sont caduques avec de petites glandes sur la face interne.

Les fleurs à 5 pétales rose pâle ou carmin, en coupole, sont groupées en ombelles de 4 à 10 fleurs au plus, tombantes. Les fleurs sont inodores mais produisent du nectar doré et sucré qui attire les oiseaux du genre *Zosterops*.

Les fruits sont des capsules à cinq côtés d'1 cm environ, avec des pétales séchés collés à la base, contenant une dizaine de graines maximum.

Biologie : Le Mahot Rose est assez commun. On le trouve en forêt tropicale humide de moyenne altitude sous le vent, de montagne sous le vent et au vent de 800 à 1800 m d'altitude. Peut descendre jusqu'à 450 m dans les ravines humides du Sud-Est.

Utilisation : Bois léger et non durable, de second ordre pour la construction. Son écorce fibreuse était utilisée jadis en guise de corde ; les marins utilisaient le bois pour fabriquer les "flots" de leur filet de pêche ou des rames de pirogue.



AOÛT : Bois de Rempart

Description : Le Bois de Rempart est parfois un arbuste de taille modeste ou parfois un arbre pouvant atteindre 15 à 20 m de haut. Son tronc de teinte rouille est irrégulièrement et finement crevassé. Les feuilles pétiolées sont alternes, simples et entières. Pétiole de couleur rougeâtre d'environ 2 à 3 cm de long. Le limbe est elliptique-allongé, atténué aux deux extrémités de couleur vert terne dessus, nettement plus claires dessous.

Les fleurs d'un rouge vif à sombre sont disposées en grappes terminales. Les fleurs sont en forme de clochettes. Le calice est glabre, à 5 sépales charnus, rougeâtres ou verdâtres, un peu ciliés sur les marges. Elles possèdent un ovaire globuleux, vert clair, portant de rares soies blanches apprimées, style aussi long que la corolle, enfoncé dans une dépression au sommet.

Les fruits sont des capsules à quatre lobes, qui se dessèchent à maturité. Le Bois de Rempart est une plante toxique, elle contient des grayanotoxines. Un proverbe créole dit de cette plante que "2 fèy nana assez pou tyé in bèf" ce qui veut dire que deux feuilles peuvent tuer un bœuf. Les enfants sont ici dès leur plus jeune âge mis en garde contre cette plante.

Biologie : Le Bois de Rempart est un arbre indigène de La Réunion commun de basse à moyenne altitude, jusqu'à 1 200 m. On le trouve à l'état d'arbuste pionnier sur les coulées de lave récentes du Grand Brûlé, dans les jachères sur sols très pauvres, mais aussi dans la végétation pionnière des remparts. Il devient un grand arbre dans les forêts bien constituées, mais ne s'y renouvelle pas et disparaît donc progressivement.

Utilisation : Le Bois de Rempart peut être utilisé pour la construction. Bien que toxiques, ses feuilles et ses graines sont utilisées à La Réunion en médecine traditionnelle contre les maladies de peau et hémorroïdes.



Mahot Rose



Bois de Rempart

16 Une Aire Terrestre Educative pour l'école Les Platanes Nord !

Les Aires Terrestres Educatives (ATE) permettent à des élèves de cycle 3 de s'approprier un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... avec leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement. C'est l'occasion de découvrir son territoire et ses acteurs et souvent de faire des propositions dans le cadre d'un projet éco-citoyen où les élèves développent les compétences du programme scolaire (français, maths, sciences...).



Les projets d'ATE sont structurés autour de 3 piliers :

- Connaître : acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et culturel ;
- Vivre : découverte du territoire et de ses acteurs ;
- Transmettre : transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé

L'école Les Platanes Nord a souhaité créer une Aire Territoriale Educative sur le site du « Vivier », compte tenu de sa proximité avec l'école et de ses atouts naturels évidents. L'établissement d'enseignement a obtenu le label Aire Terrestre Educative décerné par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). La création de cette ATE s'inscrit pleinement dans les dimensions pédagogiques et civiques de l'enseignement scolaire, en s'intégrant dans une dynamique de transmission de connaissances et de compétences par la conjugaison de l'expérience et de la théorie.

L'école Les Platanes Nord utilisera un terrain identifié sur le site du « Vivier » pour la mise en place d'activités à visée pédagogique afin de poursuivre le projet de « mini réserve ». Les élèves pourront ainsi y développer des actions de plantation d'arbres, d'arbustes et plantes médicinales d'espèces, des expositions éphémères d'œuvres plastiques, des expositions permanentes d'œuvres, des aménagements légers type panneaux informatifs sur l'existence de l'ATE et les comportements individuels nécessaires à la préservation du site, l'accueil des élèves, parents et partenaires du projet ATE au cours de l'année et en fin d'année pour présenter le travail fait et les actions réalisées.



L'école Les Platanes Nord utilisera un terrain identifié sur le site du « Vivier » pour la mise en place d'activités à visée pédagogique afin de poursuivre le projet de « mini réserve ».



L'école Les Floralties au concours « Coupe de France du Potager » !

La Coupe de France du potager est un concours national qui a pour objectif d'encourager la création de potagers dans les établissements scolaires, dans les associations jeunesse et structures jeunesse et ainsi de sensibiliser et mobiliser les jeunes en faveur de l'agriculture et l'alimentation saine et locale.



Inscrite dans l'éducation au développement durable, la Coupe de France du Potager invite les élèves à créer et entretenir un potager, et ainsi découvrir le travail de la terre, la diversité de la culture des fruits et légumes, et prendre conscience des enjeux de la biodiversité et de sa préservation.

Ce concours est composé de cinq catégories :

- Catégorie « école maternelle »
- Catégorie « école primaire »
- Catégorie « collège »
- Catégorie « lycée »
- Catégorie « société civile » pour les associations et structures jeunesse.

Et neuf prix sont attribués dans chaque catégorie.

L'école Les Floralties a présenté son projet « Corolle École Les Floralties » dans la catégorie maternelle et s'est vue remettre, le jeudi 27 octobre dernier, le prix "J'apprends. Je partage !" par le co-fondateur du concours, Henri Landes, venu spécialement de métropole pour la remise officielle des prix. Ce prix récompense la meilleure forme de partage de

l'expérience des potagistes avec d'autres personnes.

La Réunion est le département français où il y a eu le plus de participants. Ce concours a été décliné localement tellement les projets étaient nombreux. L'école Les Floralties a également remporté la Coupe du Potager de La Réunion 2021-2022.

L'école Les Floralties prépare actuellement leur nouveau projet pour 2023-2024 : « Piosh pou Graté. Piosh pou Manzé ! »



**L'école Les Floralties s'est vue remettre, le prix
"J'apprends. Je partage !"**



Retour en images

Visite pour le concours maisons et jardins fleuris



Samedi 15 octobre

Fête de l'Ail



Du 20 au 23 octobre
Exposition "Nos mots sur nos corps"



Lundi 24 octobre

Passage de la flamme du soldat inconnu



Vendredi 28 octobre
Pas de quartier pour nos déchets



Samedi 29 octobre

Mardi 18 octobre



Caravane d'accès aux droits et à l'information à Manapany Les Hauts

Vendredi 21 octobre



Journée de la Production Réunionnaise

Vendredi 21 octobre



Défilé Ailoween

Mercredi 26 octobre



Conseil municipal des enfants

Mercredi 26 octobre



Réception des coureurs du Grand Raid

Vendredi 28 octobre



Concertation sur la végétalisation de l'école Les Platanes Sud

Dimanche 30 octobre



Course de l'ail

Vendredi 11 novembre



Armistice

Samedi 12 novembre



Zistoir Faham

Dimanche 20 novembre



Course de côte

Mardi 22 novembre



Caravane d'accès aux droits
et à l'information à Ravine
du Pont

Mardi 22 novembre



Journée internationale contre
les violences intrafamiliales,
conférence débat

**Du 1^{er} décembre au 14
janvier 2023**



Exposition de tableaux sur la
culture Indienne

**Samedi 3 et dimanche 4
décembre**



Challenge sport

Du 5 au 9 décembre



Noël dans les écoles - Spectacles

NOVEMBRE DÉCEMBRE

Mardi 15 novembre



Spectacle musical "Parlez
chemins"

Samedi 19 novembre



Caravane de l'animation au
Centre-Ville

Vendredi 25 novembre



Dératisation

Mercredi 30 novembre



Lecture animée, Terla nena

Jeudi 1^{er} décembre



Journée mondiale de lutte
contre le SIDA

Mercredi 7 décembre



Animations de Noël dans
les bibliothèques du
Centre-Ville et de Ravine
du Pont

Jeudi 8 décembre



Sortie de fin d'année pour
la 3^{ème} jeunesse

Vendredi 9 décembre



Anniversaire de Madame
Gennepy Élisa (103 ans)
Retour en images-19

Sarah Dufour

Petite-Île regorge de talents et Sarah Dufour nous le prouve encore aujourd'hui ! Notre Présidente du Conseil municipal des enfants remporte le concours P'tits as du Casting.



La première étape de pré-sélection des P'tits as du Casting s'est déroulée du 9 au 11 septembre à La Réunion. Plus de 100 jeunes de 10 à 14 ans, encadrés par des professionnels de la télévision, du cinéma et du théâtre, ont tenté leur chance. Ils se sont ainsi préparés pour passer un véritable casting "face caméra". Les vidéos ont été ensuite présentées à un jury régional, composé de professionnels de la télévision et du cinéma réunionnais. Parmi les deux grands gagnants, on retrouve Sarah Dufour.

Notre petite as du Casting prend des cours de théâtre depuis 5 ans à l'école de musique et de danse de Saint-Joseph. « Ma passion de la comédie vient à la fois des cours de théâtre et de la magie que nous offrent les films à la télé », nous confie-t-elle.

C'est grâce à son professeur de théâtre que Sarah a eu connaissance de ce concours et elle est très fière d'y avoir participé. Stressée mais à la fois impatiente de passer devant la caméra, Sarah offre une belle performance qui la conduit directement à la grande finale en métropole à l'occasion du Festival Écran Jeunesse à

Luchon dans les Pyrénées, du 3 au 5 février 2023. Les primés de la grande finale seront pris en main pendant un an par un agent artistique, chargé de les inscrire à des castings, de leur trouver des contrats et de les lancer dans le monde du tournage.

Notre jeune talent rêve de devenir actrice comme ses idoles du cinéma, comme Gal Gabot (Wonder Woman) ou encore Angéline Jolie (Maléfique). Nous lui souhaitons de vivre pleinement cette aventure et avons tous hâte de la retrouver à l'écran.



« Ma passion de la comédie vient à la fois des cours de théâtre et de la magie que nous offrent les films à la télé »



Isabelle Hoarau Joly

Petite, un peu sauvage, au cœur d'une nature foisonnante, elle s'inventait un monde qui n'appartenait qu'à elle, d'harmonie et de beauté. Son enfance fut enrichie par la lecture de romans, de contes qui nourrissaient son imaginaire. Très vite, elle s'est prise de passion pour l'écriture.



Née à La Réunion, Isabelle Hoarau Joly grandit dans un quartier des hauts de la ville de Petite-Île plus précisément à Ravine du Pont. Son père agriculteur et sa mère directrice d'école lui lèguent l'amour de la terre et des lettres.

Sa passion de l'écriture vient d'abord de sa passion pour la lecture, elle a commencé à lire à 5 ans. Dès le début, elle est passionnée de lecture, car elle n'acceptait pas le monde dans lequel elle vivait. Elle vivait à travers les livres qu'elle lisait et tous les jours elle était une nouvelle héroïne dans un monde imaginaire.

A 25 ans, elle écrit ses premiers poèmes et contes mais commence à se faire éditer seulement à partir de 1987. Aujourd'hui, Madame Hoareau Joly a plus de 60 livres édités.

Même si elle affectionne beaucoup d'écrire pour les adultes, elle écrit principalement des livres pour la jeunesse car selon elle c'est plus facile de parler aux enfants. Elle s'impose comme l'une des principales auteures de littérature de jeunesse réunionnaise grâce à la qualité et au nombre d'albums et de recueils de contes qui la mène à intervenir dans les écoles notamment dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme. Au mois de décembre, un nouveau livre pour la jeunesse s'appête à paraître. « J'aime écrire pour des adultes mais cela prend plus de temps alors que pour les enfants, on pourrait dire : j'écris comme je respire » nous dit-elle.

Isabelle Hoarau Joly est une grande défenseuse de la nature. Dès qu'elle le peut, elle défend ses valeurs sur la

nature. Son objectif est de montrer la beauté de ce monde pour éveiller les consciences sur l'importance de le protéger, de protéger les paysages. Elle réalise actuellement une exposition sur « les ravines » avec son mari qui est peintre et illustrateur de ses livres. Elle a également tourné un film sur les ravines avec Boris Baralia avec pour but de créer un débat pour faire prendre conscience de la beauté de ces lieux et l'importance de les respecter.

Tour à tour auteure, conteuse, ethnobotaniste, voyageuse... Isabelle Hoarau-Joly navigue d'une mer à l'autre sans jamais oublier sa Réunion natale. Son écriture et ses contes s'inspirent directement de son île et de son parcours personnel, c'est pourquoi, les voyages lui procurent une source d'inspiration inédite.

Isabelle Hoarau Joly est récipiendaire de la médaille des chevaliers des arts et des lettres. « Parfois, je me sens un peu ambassadrice culturelle de notre île, en particulier au Sénégal où on m'appelle - la mémoire vivante de l'île de La Réunion », nous raconte-t-elle fièrement.

Madame Hoarau Joly bouillonne d'idées et de projets. Elle prépare, ce qu'elle appelle « un chant lyrique », un grand poème sur la naissance de l'île et l'amour qu'elle porte à son île, inspiré des cantiques et illustré par sa fille. Autre projet tout aussi grand, une pièce de théâtre. C'est une tragédie créole qui met en avant les marrons mais également la condition féminine, au 18ème siècle, dans les hauts de Cilaos.



« Parfois, je me sens un peu ambassadrice culturelle de notre île, en particulier au Sénégal où on m'appelle - la mémoire vivante de l'île de La Réunion »





Non respect du règlement intérieur du Conseil Municipal du 24 mai 2020

L'opposition n'a pas constitué de groupe dans le délai obligatoire d'un mois après l'approbation du règlement intérieur (conformément à l'article 31 du règlement intérieur, annexe à la délibération n°2020/2/10).

Planning prévisionnel des manifestations

Janvier :

Ciné vacances :

Date : Du 11 au 20 janvier

Lieu : Salle Le Fangourin

L'Îlot z'enfants:

Date : Samedi 14 et dimanche 15 janvier

Lieu : Gymnase

Repas de la 3^{ème} jeunesse :

Date : Samedi 21 janvier

Lieu : Gymnase

Février :

Caravane de l'animation :

Date : Samedi 18 février

Lieu : Manapany les Hauts

Mars :

Festival des arts martiaux :

Date : Samedi 18 mars

Lieu : Gymnase

Jeux du village :

Date : Du 22 au 25 mars

Lieu : Gymnase

Réception des nouveaux résidents :

Date : Vendredi 24 mars

Lieu : Mairie de Petite-Île

Cérémonie citoyenne :

Date : Samedi 25 mars

Lieu : Mairie de Petite-Île

Caravane de l'animation :

Date : Samedi 25 mars

Lieu : Piton des Goyaves

Trail urbain VTT :

Date : Dimanche 26 mars

Lieu : Centre-Ville



Serge Hoareau
Maire de Petite-Île
et la Municipalité
vous souhaitent une



Bonne
Année

2023